**Compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2023**

**Commune de CHARME**

**\*\*\*\*\*\***

**Présents :** Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Benoît Fradin, Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

**Secrétaire de séance :** Mme Sabrina Béchieau

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h06**

**M. le Maire demande que soit observée une minute de silence en hommage à M. Frédéric BARBARIT, notre ami et collègue élu de ce conseil municipal où il était 2e adjoint, parti bien trop tôt et bien trop jeune.**

**Le PV du conseil municipal du 8 juin 2023 est approuvé à l’unanimité.**

**I. DELIBERATIONS**

**1. Délibération portant création d’un emploi permanent – services techniques, espaces verts (article L313-1 et L332-8 du CGFP).** Suite à l’impossibilité de renouveler le contrat PEC d’un agent et au vu de l’augmentation de la charge de travail au niveau des espaces verts, M le Maire propose de revoir le tableau des effectifs et de créer un emploi « services techniques-espaces verts, plus voirie et bâtiments » à temps non complet pour 20/35 heures hebdomadaires à compter du 16/08/2023. Cet emploi peut être occupé par un fonctionnaire ou au titre de l’article 332-8 du CGFP par un agent contractuel.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte** **à l’unanimité cette proposition et autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

 **2.**  **Délibération portant création d’un emploi permanent – services techniques, bâtiments communaux.** **(article L313-1 et L332-8 du CGFP).** Suite au départ en retraite d’un agent (service bâtiments) et au vu de l’augmentation de la charge de travail des services techniques, M le Maire propose de revoir le tableau des effectifs et de créer un emploi « services techniques-bâtiments communaux, plus espaces verts et voirie » à temps non complet pour 15/35 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2023. Cet emploi peut être occupé par un fonctionnaire ou au titre de l’article 332-8 du CGFP par un agent contractuel.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte à l’unanimité cette proposition et autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**3. Signature de convention de prêt de matériel de sport pour l’année scolaire 2023-2024**

M le Maire demande l’autorisation de signer la convention de mise à disposition de matériel sportif à l’école de Charmé, pour l’année scolaire 2023/2024, entre le PETR du Pays du Ruffecois, propriétaire du matériel, et la collectivité de rattachement de l’établissement scolaire, la commune de Charmé.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l’unanimité, autorise M le Maire à signer cette convention.**

**4. Subvention de la Mairie pour le budget de la caisse des écoles.**

Cette année, la trésorerie réclame une délibération spécifique pour l’octroi de la subvention de fonctionnement à la caisse des écoles. M le Maire demande au conseil l’autorisation d’accorder cette subvention de fonctionnement d’un montant de 46 000€ pour le budget de la caisse des écoles, telle qu’elle a été prévue et votée au budget 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l’unanimité, accorde cette subvention pour le budget de la caisse des écoles.**

**5. Demande de l’Association « Sonnette d’Alarme » de s’opposer à la construction et l’exploitation du parc éolien de Fouqueure, projet d’abord refusé par la Préfecture, puis autorisé par la Cour Administrative d’Appel de Bordeaux, et/ou de leur apporter une aide financière.**

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents (6/7, une voix favorable) de ne pas donner suite à la demande de** **l’Association «Sonnette d’Alarme » de s’opposer à la construction et l’exploitation du parc éolien de Fouqueure ni de lui apporter une aide financière.**

**6. Demande de soutien du Collectif « Bassines Non Merci » en faveur du moratoire demandant la suspension de la construction de 9 bassines sur l’Aume et la Couture.**

Mme Agnès Baudrillart, membre de ce Collectif, n’a participé ni aux débats ni au vote (Art L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) sous peine de rendre illégale cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l’unanimité de ne pas s’associer à la demande de moratoire proposée par le Collectif BNM Aume Couture.**

**II. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS.**

**1.** **Lettres de condoléances** de Madame la Sous-Préfète de Confolens, de Madame la Sénatrice de la Charente, Mme Nicole Bonnefoy, de Monsieur le Président de l’AMF16, M. Jean-Michel Bolvin et de mesdames et messieurs les membres du conseil d’administration et les membres du personnel.

**2. Démission de M Robert Claeyssens** reçue et transmise à la Préfecture. M. le Maire lui a adressé, en retour ses remerciements pour son investissement et les services rendus à la collectivité.

**3. Achat de matériel - information :** M le Maire expose la nécessité de renouveler assez rapidement du matériel en mauvais état, à savoir : un aspirateur, un réfrigérateur-congélateur et une cuisinière.

D’autre part, des rideaux occultants sont à prévoir pour le côté nord de la salle de classe de l’école.

**4****. Accueil des visiteurs de la commune jumelle de Baustert par la municipalité le jeudi 27 juillet à midi à la salle des fêtes.**

**5. Élections complémentaires.** L’arrêté de la Préfecture fixant les modalités pour l’élection complémentaire de 4 conseillers (le conseil ayant perdu plus d’un tiers de son effectif) est arrivé ce jour.

Le 1er tour est fixé au 1er octobre avec dépôt des candidatures du 7 au 14 septembre, et si un 2e tour est nécessaire il aurait lieu le 8 octobre. Détails consultables sur l’arrêté affiché ce jour.

**6. « Job d’été » :** Un jeune de notre commune a été employé en CDD « job d’été » pendant 1 semaine renouvelée 1 fois, soit 2 semaines au total, aux services techniques de la commune sous la tutelle de notre agent communal Jean-François qui est très satisfait du travail effectué et de sa bonne collaboration.

**7. Calitom – Demande d’élagage rue transversale pour le passage du camion de collecte :** Jean-Pierre Décelas informe qu’il n’a pas réussi à contacter les riverains concernés. Il est cependant absolument nécessaire d’obtenir que cet élagage soit fait et donc d’en informer les riverains concernés.

**8. Informations travaux.** Jean-Michel informe le conseil que la réfection d’une partie de la voie commun- ale « Route des Marais » aux Inchauds est imminente -de la RD 32 à l’entrée du village- et que la société Colas a procédé au balayage des parties de RD récemment refaites au centre bourg.

**9. La nouvelle affiche des chemins de randonnées et le panneau d’information sur le néolithique ont été posés au fond du parking du stade.**

**10.** Mme Baudrillart signale un affichage en mauvais état de l’arrêté réglementant le parking de la rue Haute. Elle signale également que l’ancien terrain de moto-cross est parfois utilisé « de façon sauvage » et qu’il faudrait renouveler l’affichage de l’arrêté d’interdiction qui a disparu. Le nécessaire sera fait.

**Fin de la réunion à 19h07 Prochain conseil municipal à 18h le mercredi 30 août 2023.**